



Envoyé en préfecture le 05/02/2019

Reçu en préfecture le 05/02/2019

Affiché le 05/02/19

ID : 063-200071199-20190131-CCPL_2019_01-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS COMMUNAUTE DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE

Nombre de membres	
Effectif légal	Présents ou représentés
38	36 dont 6 pouvoirs

Date de convocation : 24 janvier 2019
Date d'affichage : 24 janvier 2019

SEANCE DU 31 JANVIER 2019

L'an deux mille dix-neuf, le trente et un du mois de janvier, à dix-huit heures trente, le conseil de la Communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique à la salle des fêtes de Randan.

Présents avec voix délibérante :

Stéphane BARDIN, Gisèle BOISSIER, Thierry BORDES (suppléant de Bernard FERRIERE), Gilles BOURDIER, Josette BREYSSE, Roland BUFFET, Yolande BURETTE, Marc CARRIAS, Stéphane CHABANON, Christelle CHAMPOMIER, Luc CHAPUT, Didier CHASSAIN, Sandrine COUTURAT, Claude DENIER (suppléant de Jean-Claude PAPUT), Christian DESSAPTLAROSE, Daniel GORCE (suppléant d'Éric GOLD), Jean-Marie GRENET, Robert IMBAUD, Colette JOURDAN, Pascal LABBE, Roland LAPLACE, Philippe LE PONT, Gilles MAS, Jean-Jacques MATHILLON, Jean-Claude MOLINIER, Robert MOLLARD (suppléant de François-Xavier PERRAUD), Yves RAILLIERE, Claude RAYNAUD, Pascal ROUGIER, Guy TIXIER.

Absents ayant donné un pouvoir :

Jeanne DÉBITON a donné pouvoir à Luc CHAPUT
André DEMAY a donné pouvoir à Jean-Jacques MATHILLON
Fabien GASTON a donné pouvoir à Marc CARRIAS
Bertrand HANOTEAU a donné pouvoir à Christelle CHAMPOMIER
Michel MACHEBOEUF a donné pouvoir à Stéphane BARDIN
David MOURNET a donné pouvoir à Yves RAILLIERE

Absents représentés :

Bernard FERRIERE, Éric GOLD, Jean-Claude PAPUT, François-Xavier PERRAUD

Absents :

Roland GENESTIER, Pierre LYAN,

Secrétaire de séance : Sandrine COUTURAT

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Délibération n°2019-01 : CTDD 2019-2021

Rapporteur : Claude RAYNAUD

La politique d'aménagement du territoire du Puy-de-Dôme mise en œuvre par le département doit permettre de relever plusieurs défis : garantir à tous les habitants du Puy-de-Dôme un accès équitable aux équipements et services, dépasser les logiques de concurrence afin de renforcer les complémentarités territoriales, prendre en compte les spécificités territoriales pour apporter une réponse adaptée aux réalités locales. Le département a ainsi souhaité, en complément de son intervention à destination des communes à travers le Fonds d'Intervention Communal (FIC), poursuivre et renforcer sa contractualisation avec les intercommunalités dans le cadre des contrats territoriaux de développement durable (CTDD).

Ces contrats doivent permettre l'émergence de projets structurants afin de cibler l'intervention du département. Ils sont l'expression d'une vision partagée entre le département et l'intercommunalité. Ils présentent :

- **une dimension opérationnelle pour laquelle le présent contrat identifie les opérations d'investissement à conduire sur la période de 2019 à 2021,**
- **une dimension méthodologique afin de mieux articuler compétences départementales et intercommunales (y compris projets de mutualisation d'équipements, de moyens, groupements de commandes ou d'achats, cofinancement de projets...) dans une logique partagée d'amélioration des services dans un contexte de contraintes sur les moyens,**
- **une dimension prospective pour laquelle des études pré-opérationnelles ou de faisabilité sont proposées afin de préparer notamment la prochaine génération des CTDD. Ce volet propose également la mise en place de groupes de travail associant le département et l'intercommunalité sur des sujets de réflexion et d'analyse communs.**

Le présent contrat se propose de décliner, sur le territoire de la Communauté de communes Plaine Limagne, cette nouvelle politique contractuelle. Il a pour objet de définir les besoins, en matière d'équipements jugés prioritaires par les parties, sur le territoire de la Communauté de communes Plaine Limagne ainsi que les thèmes ou actions de réflexion à partager entre les parties. Il définit notamment les conditions dans lesquelles la communauté de communes et le département apportent conjointement leur contribution au développement des services de proximité en lien avec leurs compétences afin de satisfaire les besoins de leurs habitants.

Il précise les conditions dans lesquelles le département apporte son soutien financier, logistique ou technique à la réalisation des programmes d'actions portés par l'intercommunalité et son appui à la déclinaison sur le territoire des politiques départementales. Il détermine les domaines dans lesquels les deux parties ont choisi de mener ensemble des expérimentations. Il rappelle également les modalités d'intervention du département au titre de ses principales compétences sur ce territoire.

Voici les engagements des parties :

Au regard des enjeux du territoire de la Communauté de communes Plaine Limagne et dans le cadre de ses compétences, le département souhaite, sur la période 2019-2021, mettre en œuvre, sous maîtrise d'ouvrage directe, les actions, inscrites à son plan pluriannuel d'investissement, suivantes :

Au titre des routes : 600 000 € - aménagement du giratoire sur la RD 1093 RD 43 (commune de Maringues) 2019

Au titre de : la voie verte du Val d'Allier : Secteur Nord : 8 500 000 €. Le département portera le projet de voir verte, secteur Nord, auquel la communauté de communes participera, que ce soit en matière de construction de l'infrastructure et de son entretien. Une convention spécifique précisera les modalités de ce partenariat.

Au titre du numérique : 468 196 € - Dans le cadre de la phase 2 du RIP (2017/2021), Maringues sera équipée par la fibre.

Au titre de l'environnement : 330 000 € - 2 ENS départementaux en partie sur Limons (ENS Bec de Dore) et Maringues (ENS Joze Maringues)

Au regard des enjeux du territoire de la Communauté de communes Plaine Limagne, l'intercommunalité s'engage à réaliser les opérations suivantes. Elles font l'objet d'un co-financement de la part du département :

Au titre de la rubrique "Services à la population"

Opération	Coût prévisionnel de l'opération	Calendrier prévisionnel de réalisation	Financement envisagé du Département
Espace Enfance Jeunesse à Aigueperse	2 600 000 €	2019 - 2021	861 120 €
Etude de faisabilité et préprogramme d'une médiathèque – Tiers lieu à Randan	30 000 €	2019 - 2021	9 936 €

Au titre de la rubrique "Numérique"

Dans le cadre du dialogue "prospectif" de ce contrat, l'intercommunalité et le département se proposent sur cette thématique de conduire les réflexions et expérimentations suivantes :

- définir le niveau d'équipements attendu/voulu pour ce territoire en fonction d'une part des engagements pris au titre du Réseau d'Initiative Publique THD, de la mobilisation de solutions alternatives de type 4G fixe (projet en cours de définition par la région et le département en lien avec l'accord national du 14 janvier 2018 signé entre l'Etat et les opérateurs de téléphonie mobile) et des aspirations des acteurs locaux d'autre part.
- créer un Réseau d'Initiative Public reposant sur les technologies Wifimax afin d'obtenir des Très Haut Débit (>30Mb/s Symétrique) sur les différentes zones délaissées.
- construire un projet de médiation numérique

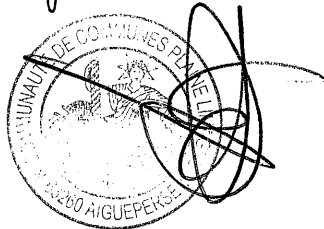
Opération	Coût prévisionnel de l'opération	Calendrier prévisionnel de réalisation	Financement envisagé du Département
Ingénierie, investissement cœur de réseaux et réalisation de relais	100 000 €	2019 - 2021	33 120 €

→ Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- d'adopter le programme d'actions ci-dessus à présenter au conseil départemental,
- d'autoriser le Président à signer tout document relatif à un conventionnement entre Plaine Limagne et le conseil départemental au titre du CTDD.

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.
 Au Registre sont les signatures
 Pour extrait certifié conforme

Certifiée exécutoire
 A Aigueperse, le 05 février 2019
 Le Président,



Le Président,

Claude RAYNAUD

